

## Citations critiques sur l'extension obligation

### COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS

Il n'y a aucun élément scientifique pour attester que cette mesure aboutisse à une meilleure protection notamment pour les enfants. Il est à craindre que son caractère autoritaire renforce la défiance et la suspicion d'une partie croissante de la population. Elle risque d'exposer les médecins généralistes et d'autres professionnels à des demandes nombreuses et non fondées d'exemption, voire de soi-disant contre-indications.

En revanche, le conseil scientifique du CNGE pense qu'une large campagne d'incitation portée conjointement par les professionnels de santé et les pouvoirs publics, en impliquant les usagers aurait un impact plus important et plus durable. Cela permettrait aux médecins de proposer aux patients une vaccination dans de meilleures conditions tenant compte des données scientifiques (bénéfice/risque, impact épidémiologique), des caractéristiques, du patient ainsi que de ses facteurs de risques, connaissances, croyances, appréhensions et préférences.

### SOCIETE FRANCAISE DE SANTE PUBLIQUE

La SFSP considère, comme la Conférence Nationale de Santé, qu'il est nécessaire de s'engager résolument vers la levée de l'obligation vaccinale et de permettre à l'usager de prendre et d'exercer toutes ses responsabilités. Cela aurait de plus l'avantage de faire progresser l'harmonisation des pratiques vaccinales au sein de l'Europe. Pour cela, elle appelle sans délai :

- à proposer une liste de vaccinations indispensables ;
- à assurer leur gratuité sans avance de frais ;
- à renforcer le plaidoyer en faveur des vaccinations auprès du grand public en l'adaptant aux freins et leviers spécifiques aux groupes les plus difficiles à rejoindre ;
- à compléter ce plaidoyer par des campagnes régulières auprès des professionnels ;
- à généraliser et rendre obligatoire l'utilisation des carnets de vaccination électroniques en expérimentation permettant de suivre les couvertures vaccinales ;
- à élargir la liste des professionnels de santé à même d'assurer des vaccinations ;
- à mobiliser les professionnels de santé pour qu'ils soient exemplaires en matière de leur propre couverture vaccinale. Le cas échéant trouver des mécanismes incitatifs à définir

La levée de l'obligation vaccinale comporte des risques en matière de couverture pour les trois vaccins actuellement concernés par l'obligation, mais étendre l'obligation peut transformer des hésitants en opposants. Disposer d'un outil de suivi de la couverture vaccinale permet aux pouvoirs publics d'intervenir en cas de sous vaccination ou d'épidémie en imposant ponctuellement une obligation du fait d'une situation sanitaire exceptionnelle.

### **BERNADETTE DEVICTOR, PRESIDENTE DE LA CONFERENCE NATIONALE DE SANTE**

Il y a une véritable contradiction entre l'approche qui se généralise qui met l'usager en partenaire des professionnels, en co-construction de la décision, en capacité d'agir et celle qui consiste à l'obliger ou à se décharger de la responsabilité sur lui (situation d'exemption).

Il est nécessaire de s'engager résolument vers la levée de l'obligation vaccinale : il est de beaucoup préférable de responsabiliser plutôt que de contraindre. Nous nous approcherons en cela de la position de nos voisins européens. La levée de l'obligation va dans le sens des attentes exprimées par une partie du jury citoyen, par le jury des professionnels, par nombre de contributeurs à la plateforme et d'experts auditionnés par le comité, dont la SFSP.

Source : <http://concertation-vaccination.fr/wp-content/uploads/2016/11/Rapport-de-la-concertation-citoyenne-sur-la-vaccination.pdf> (page 1 du rapport)